



République française

Département du Cantal



COMMUNE DE VEYRIERES

Séance du 29 mars 2023

Membres en exercice :
11

Date de la convocation: 15/03/2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-neuf mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Catherine MAISONNEUVE

Présents : 10

Votants: 11

Présents : Catherine MAISONNEUVE, Marie-Pierre BABUT, Sébastien RAYNAUD, Nicolas LACHAZE, Robert DELPRAT, Jean-Pierre ROUSSEL, Stéphanie CUEILLE, Régis ANDRIEUX, Didier CHAMBON, Chantal GAY

Pour: 11

Contre: 0

Absent représenté : Cécile MOMMALIER par Robert DELPRAT

Abstentions: 0

Secrétaire de séance: Marie-Pierre BABUT

Objet: Vote des taux d'imposition 2023 - DE_2023_006

Catherine Maisonneuve, Maire de Veyrières, présente à l'Assemblée Municipale l'état 1259 de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents ou représenté, d'appliquer les taux d'imposition, au titre de l'exercice 2023, de la manière suivante :

- taxe foncière (bâti) : 33.97 %
- taxe foncière (non bâti) : 72.27 %
- taxe d'habitation : 15.24 %

Fait et délibéré à Veyrières, le 29 mars 2023

Le Maire
Catherine MAISONNEUVE



Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
le 31 MARS 2023
et publié ou notifié
- 4 AVR. 2023

